

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 8

Artikel: Nos métiers : qui peut travailler dans les institutions internationales ?

Autor: A.S.F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Renée Senn au pays de la longue attente...

Ses amis l'appellent : « La Malicieuse ». De toutes les femmes journalistes que je connais, c'est bien elle qui a le sens de l'humour le plus aigu. Avec ça, élégante, sportive, s'intéressant à tout, élevant deux enfants et besognant comme quatre, quoique « née très paresseuse », dit-elle... La vie lui a appris, à grands coups de pied quelle part, à devenir cette femme extraordinairement active, qui travaille volontiers le dimanche, le soir et pour qui les vacances sont en général du reportage. « C'est la chance de survie du journaliste libre, mais c'est épatant », déclare-t-elle. Spécialisée dans les articles cinématographiques, elle « fait » chaque année les festivals de Cannes, Venise, Locarno et l'on sent que cette grande jeune femme brune, au nez fureteur et au regard pétillant ne doit pas s'en laisser conter par les starlettes de la nouvelle vague, ni impressionner par les splendeurs du Carlton ou du Daniéli.

Ce qui est plus surprenant, c'est de la voir se consacrer, deux mois par an, avec l'ardeur et la conscience professionnelle que nous lui connaissons, à l'éternel problème des réfugiés. C'est elle, en effet, qui est chargée du service de presse, chaque année, de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés et qui bat le rappel pour la collecte de juin, en envoyant aux rédactions des journaux romands articles et photos de ces sinistres microcosmes d'après-guerre, les camps ; ces camps où attendent ceux qui n'ont pas encore pu être « absorbés » par les pays où ils aspirent à s'établir.

— Pourquoi vous êtes-vous chargée, il y a cinq ans, de ce travail supplémentaire ? Qu'est-ce qui a bien pu attirer une femme comme vous vers cet aspect si morne d'un des malheurs de l'humanité ? ai-je demandé à Renée Senn, qui arrivait de Cointtrin ; elle avait été et accueillit de vieux Russes blancs, émigrés d'Extrême-Orient, où ils ne peuvent plus rester dans les pays d'asile qui les avaient reçus, comme réfugiés, en 1920.

— J'ai été amenée à faire ce travail fortuitement ; il fallait un journaliste et quelqu'un qui accomplisse cette tâche d'une manière un peu suivie. D'ailleurs, je ne suis pas engagée à titre bénévole par l'Office central suisse d'aide aux réfugiés, je suis normalement rémunérée. Je n'aime pas qu'on croie que je fais des cadeaux, alors que je vends mes services. A part cela, j'ajoute que le côté à la fois routinier et exigeant de la patience me plaît, dans cette œuvre. C'est un éternel recommencement, chaque année, au mois d'avril, je fais ma tournée de visites et je prends mes contacts avec la presse. On aime ça ou on ne l'aime pas, moi, ça me va, car l'imprévu est difficile à concilier avec la vie de famille. Pour m'inspirer, on m'a emmenée dans les camps : 1200, 1000, 1100 réfugiés. Ils se ressemblent tous et tous convergent vers l'arrivant, l'inconnu qui représente — peut-être — le commencement de la fin de leur longue attente. Ils sont pitoyables, mais notre pitié ne s'éveille que difficilement : nous sommes incapables de nous substituer à eux en imagination. On peut se « voir » dans la peau des autres, mais on n'arrive pas à imaginer qu'on serait un jour laissé pour compte dans un coin de camp, avec, par exemple, une caverne au poumon (le principal obstacle à l'émigration normale) et le refus vingt fois répété d'un visa qui serait L.A. solution.

— La Suisse, sans erreur, accepte les vieillards et les malades, contrairement à certains pays ?

— Oui, mais il ne faut pas se leurrer : un réfugié est vieux à 50 ans, pour lui, tout est compliqué. D'ailleurs, ils ne savent souvent pas eux-mêmes ce qu'ils se veulent.

— Le mot « refuge » signifie : « lieu où l'on se trouve en sécurité ». Et le mot « sécurité » implique aide, amour, confiance, tranquillité d'esprit... Ne sommes-nous pas encore et toujours tragiquement loin de compte ?

— Evidemment. Et, voyez-vous, c'est aussi pour ça que j'accomplis cette tâche : j'ai l'impression que c'est peut-être utile à quelqu'un !

Bravo, Renée Senn : il n'y a, en vous, pas trace de fausse modestie, de mièvrerie, d'idéalisme inopérant. C'est pourquoi nous sommes sûrs que vous faites du bon travail. Puisse, cette année encore, la collecte de l'Aide suisse aux réfugiés trouver un large écho chez nous. Car la Suisse, en dépit de sa générosité légendaire, est trois à quatre fois inférieure, dans ce domaine, aux pays scandinaves, bien que ces peuples aient eu à souffrir de la guerre.

Isabelle Aguet



II. Quelques formes actuelles de notre solitude

Prendre sa plus belle plume



Encore une de ces expressions désormais vides de sens, survivances d'un temps révolu : le temps où, entre plusieurs plumes d'oie, on choisissait la mieux taillée par regard pour son correspondant auquel on ne voulait envoyer qu'une lettre bien écrite. Aujourd'hui, l'unique stylo suffit à nos velléités épistolaires. Comment, en effet, dans ce délire organisé qu'est notre vie, trouver le temps d'écrire une lettre, comment donner encore un sens à une démarche aussi anachronique ?

J'ai questionné à droite et à gauche. « Ecrire ? » m'ont dit beaucoup « cela n'est plus possible. On est sans cesse harcelé par la besogne, dérangé par les enfants, accaparé par le conjoint, distrait par la radio ou la télévision. Comment voulez-vous vous concentrer ? » Un grand nombre affirment que le téléphone remplace avantageusement la correspondance en vous permettant de gagner du temps (encore et toujours !) : en une heure, on peut faire toute une série de téléphones, alors qu'on écrirait à grand-peine une lettre. Beaucoup de jeunes trouvent la correspondance vieux-jeu ; l'idée seule d'une lettre d'amour suscite leur dérision ; quant à la bonne tante qui leur a fait un cadeau, on la remercie par téléphone, pour peu qu'on y pense. Il y a d'autre part des gens qui ne conçoivent pas la

raison d'être de la correspondance. Ils vivent à fleur de peau et les rencontres leur suffisent sans qu'ils éprouvent le besoin de poursuivre l'entretien à distance. Mais le facteur qui de beaucoup prime tous les autres, c'est la loi du moindre effort. L'effort, en effet, est la chose à la fois la plus coûteuse et la plus dépréciée aujourd'hui. Nous avons certes l'excuse d'une existence harassante qui nous brise les nerfs. Mais comme pour se faire pardonner ses abus, la « civilisation » actuelle s'ingénie à dévaloriser l'effort. S'il est appréciable que l'équipement technique réduise l'effort — ce dont nous femmes lui savons gré sur le plan ménager — n'est-il pas inquiétant que la contagion de la facilité gagne de plus en plus le plan intellectuel et moral ? Telle publicité claironnante promet de vous apprendre les langues sans peine, de déboucher sur le succès et la réussite sans le vouloir. Sans parler des publications qui vous entraînent allégrement à la paresse d'esprit en vous abreuvant d'une pâture facile. De tous côtés, on décourage l'initiative et l'effort individuels.

Or, écrire une lettre demande un effort. Vaut-il la peine de s'y astreindre ? Quel sens lui donner encore ?

Depuis plus de six mois déjà, une pièce de théâtre tient Paris en haleine. Pourtant, *Cher Menteur* n'est rien d'autre qu'un dialogue tiré de la correspondance échangée pendant plus de vingt ans entre Bernard Shaw et Mrs. Patrick Campbell. Sans doute, la qualité des interprètes — Maria Casarès et Pierre Brasseur — est-elle pour une part dans ce succès, mais elle ne suffirait pas à faire passer la rampe à ce spectacle s'il n'y avait dans la matière utilisée une richesse humaine, une intensité émotionnelle et dramatique susceptibles d'enchanter le spectateur.

Un exemple entre mille du pouvoir des lettres, indéniable et unique. Même, et peut-être surtout, à notre époque.

Pouvoir des lettres sur celui qui écrit, tout d'abord. Opération « à cœur ouvert », une

lettre, par l'effort de pensée et d'expression qu'elle représente, vous oblige à vous mettre en face de vous-même. Elle filtre, elle éclaire ce qui est souvent confus en vous et devient ainsi un moyen de se découvrir, de prendre conscience de soi-même. Cela peut aller plus loin : écrire, libère parfois en nous des sentiments ou des angoisses qui nous bloquaient intérieurement. Il n'est pas rare que les lettres soient une thérapie pour l'âme. Qui ne s'est senti allégé après avoir achevé une lettre, non seulement du remords d'avoir tardé à l'écrire, mais aussi d'un tourment, d'une préoccupation que l'on a exorcisés en parlant ?

Pouvoir des lettres sur celui qui les reçoit. « Pouvoir d'expansion infinie » des mots, se lon Henry Miller encore. Comparable aux ondes qui se propagent quand on a jeté un caillou dans l'eau. Une parole, c'est de l'air, mais ce qui est écrit demeure, pénètre, s'imprime. Pouvoir des lettres de la religieuse portugaise sur le Comte de Saint-Léger (qui portait bien son nom) pour que son amant les ait conservées et divulguées. Pouvoir redoutable d'une lettre quelconque de prolonger, de rétablir — hélas aussi de briser — des rapports humains. Quelques mots y suffisent : on est si réceptif à distance. Je me souviens d'une de mes tantes qui, chaque dimanche après-midi, s'installait dans son petit salon et faisait sa correspondance pendant une heure ou deux. Personne n'eût osé la déranger, c'était aussi tabou que la sieste, et je marchais sur la pointe des pieds en passant devant sa porte. Ainsi, ai-je pressenti, enfant, le pouvoir des lettres. Depuis, je l'ai éprouvé et l'éprouve toujours à nouveau.

« Nous avons trop peu de temps pour écrire ? » Eh bien, soyons simples et directs. Il suffit de quelques lignes pour atteindre un cœur, renflouer un courage, éclairer une perplexité. Un « anachronisme », la correspondance ? Bien plutôt une porte de sortie de notre isolement pour aller au-devant d'autres solitudes qui, elles aussi, tendent la main.

Marguerite Rochat

Qui peut travailler dans les Institutions internationales ?

Nos métiers

Assez souvent des jeunes filles qui possèdent une bonne culture générale et des connaissances linguistiques étendues souhaiteraient travailler dans une institution internationale. Nous avons réuni pour elles quelques renseignements qui les intéresseront (détails fournis par l'Unesco (Paris), l'Office européen des Nations Unies (Genève), le Bureau international du travail (Genève), le Bureau international d'éducation (Genève) :

En règle générale, il n'y a que les postes de sténo-dactylographe pour lesquels un grade universitaire ne soit pas exigé. En outre, les postes qui peuvent devenir vacants sont pourvus par promotion ou mutation de membres du personnel permanent. Seuls les postes subalternes peuvent être attribués à des candidats venant de l'extérieur (après examen de concours).

Unesco

Administration : Les vacances de poste sont très rares. Même pour les postes subalternes, un grade universitaire est exigé, ainsi que la connaissance parfaite de deux langues officielles.

Traducteurs : Grade universitaire.

Interprètes : Il y a très peu de postes permanents.

Programme d'assistance technique : On n'engage que des spécialistes éminents, possédant une longue expérience. Les organisations nationales présentent leurs candidats à l'Unesco.

Personnel de bureau : Il est recruté uniquement sur place. Les candidates doivent connaître parfaitement deux langues officielles au moins, avoir de l'expérience pratique, passer avec succès un examen de sténo-dactylographie.

Office européen des Nations Unies

Postes des services organiques : On exige une spécialisation très poussée, des titres universitaires obtenus à la suite d'études supérieures dans un domaine de connaissances qui touche à l'activité de l'ONU, de l'expérience pratique.

Assistance technique : Les conseillers techniques envoyés en mission doivent faire autorité dans leur domaine de spécialisation.

Postes dans les services d'information : Ces postes sont en général attribués à des fonctionnaires détachés pour une durée déterminée des organes d'information (radiodiffusion, par exemple) des pays membres.

Traducteurs : Ils sont recrutés par examen de concours ; leur langue maternelle doit être l'une des langues officielles de l'ONU (anglais, chinois, espagnol, français, russe). Un grade universitaire et une longue expérience pratique sont exigés.

Interprètes : Titre universitaire. Connaissance de trois langues officielles.

Secrétariat : Seules sont prises en considération les candidatures de personnes dont la langue maternelle est le français et qui sont

domiciliées depuis trois ans au moins dans les cantons suisses de langue française ou sur territoire français dans un rayon de 25 km. autour de Genève.

Age : 21 ans au moins. **Formation secondaire.** Expérience professionnelle : 2 ans au moins. **Examen de sténo-dactylographie.** Salaire annuel (exempt d'impôt sur le revenu) : de fr. 9935,— à 13 585,—.

La candidate qui passe avec succès l'examen d'anglais, d'espagnol ou de russe est colloquée dans une classe supérieure de traitement.

Bureau international du travail

Le personnel du secrétariat est recruté par concours où l'on admet les candidates résidant en Suisse (ou sur territoire français dans un rayon de 25 km. autour de Genève) depuis trois ans au moins.

Epreuves : Sténo-dactylographie et composition française.

Age : de 20 à 35 ans.

Traitement annuel (exempt d'impôt sur le revenu) : fr. 9935,— à 13 585,—.

Bureau international d'éducation

Le secrétariat n'occupe qu'une quinzaine de personnes. En règle générale, les secrétaires du B.I.E. sont de nationalité suisse.

(A.S.F.)



Léon Šmulović

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE



Grand choix de montres, bijoux, chaînes, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

La femme et les contrats de vente à tempérament

(Suite de la page 4)

Mais il est d'autres mesures qui tendent, si l'on peut dire, à limiter les dégâts. Il est prévu notamment que, lorsque le prix de vente dépasse 200 fr. et la durée du contrat six mois, l'acheteur est tenu d'effectuer un versement initial minimum du quart du prix au comptant et d'acquitter le solde dans un délai de deux ans et demi. C'est là une précaution destinée à écarter l'acheteur qui assumerait (pour ses moyens) une trop lourde charge pendant une trop longue durée. Le Conseil des Etats a d'ailleurs réduit à un cinquième le montant du versement initial et un autre article du projet autorise le Conseil fédéral « suivant la nature de l'objet de la vente » à réduire ou à augmenter par ordonnance ce montant, bref à prévoir des dérogations.

Enfin, il faudrait pouvoir s'arrêter encore aux dispositions relatives à la cession de salaire qui est également limitée. Je signale seulement une excellente disposition selon laquelle l'acheteur disposerait d'un délai de trois jours, selon le projet fédéral, de cinq jours selon la décision du Conseil des Etats, pendant lesquels il lui est loisible de renoncer à son achat et de résoudre le contrat. C'est une judicieuse manière d'éviter un achat fait hâtivement par un coup de tête. Un député au Conseil des Etats avait proposé en outre qu'un contrat signé par un acheteur marié le soit également par son conjoint, mais cette proposition n'a pas été agréée.

Quant aux dispositions relatives à la vente avec paiements préalables, à part celles qui tendent à mettre en lumière les conditions complètes et précises du contrat, elles ont essentiellement pour objet de placer les versements de l'acheteur-épargnant sous contrôle d'une banque soumise à la loi fédérale. Il y a là, une élémentaire garantie.

Ce projet de loi sera encore discuté par le Conseil national, mais il est d'ores et déjà utile, pensons-nous, de familiariser le public avec les garanties qu'il lui offrira lorsqu'il entrera en vigueur, au début de l'an prochain, souhaitons-le.

L. D.